

**Extrait du procès-verbal de la séance du Conseil communal de Grandson le
20 juin 2019**

Présidence : M. Jacques-André Helfer

Le Conseil communal de Grandson, vu le préavis de la Municipalité n° 612/19 relatif à la modification du règlement sur l'évacuation et l'épuration des eaux, où le rapport de sa commission, considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour, décide:

Article premier : d'adopter les modifications des articles 2, 18, 19, 21, 22, 30, 40, 41, 42, 43, 44, 45, 46, 47, 49, 51, 52 et 56 du règlement sur l'évacuation des eaux tel qu'amendé ainsi que l'annexe 1.

Article 2 : le règlement modifié entrera en vigueur dès son approbation par la Cheffe du Département du territoire et de l'environnement.

Ainsi délibéré en séance du 20 juin 2019.

Le Président :



Jacques-André Helfer



La secrétaire :



Nathalie Cattin Rich